



**Mairie
de Peypin**

Conseil Municipal du 13 mars 2018

Débat d'Orientation Budgétaire

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal,

La situation économique au niveau national n'a pas connu d'amélioration notable et le secteur des finances publiques est toujours sous tension.

Mais, si l'objectif de l'État est toujours de parvenir à réduire le déficit public au niveau des critères européens, les efforts demandés aux collectivités n'obéissent désormais plus aux mêmes règles, des règles imposées par l'État à l'encontre du principe de décentralisation et de la libre administration des finances publiques en droit Français.

Après avoir imposé une baisse de recettes de 11,5 Mrd € sur 4 ans, l'État contraint désormais les collectivités à des économies de 13 Mrd € sur la période 2018/2022.

Le projet de loi quinquennal de programmation des finances publiques, pour les communes les plus importantes, prévoit pour chaque année une évolution maximale des dépenses de fonctionnement (1,2% pour 2018) et une réduction de l'endettement global de 2,6 Mrd €.

Sans que le mécanisme ne soit précisé, les collectivités visées sont informées qu'en cas de non-respect des objectifs elles seront sanctionnées par une diminution de leurs dotations.

On est là très loin de la vie des gens, du service public qu'on leur doit, où tout simplement l'humain a fait place à une pure logique comptable.

Alors que la baisse des dotations laissait aux collectivités le choix des leviers à actionner pour maintenir leurs équilibres financiers, les objectifs

d'évolution des dépenses et de l'endettement contraignent les communes dans leurs choix de gestion.

PEYPIN, bien que non concerné pour l'instant par ces mesures, n'attendra pas les directives de l'État pour contenir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement : Nous avons pris des mesures en ce sens depuis l'année dernière, dont l'impact se fera sentir sur 2018.

Pour 2018, PEYPIN présentera un budget de fonctionnement EN BAISSSE par rapport au budget 2017.

Malgré l'augmentation inévitable de certains postes (fluides, contrats d'entretien, assurances ...) les dépenses de fonctionnement courantes de la collectivité seront EN BAISSSE par rapport à 2017.

De même, les charges de personnel pour 2018, grâce à la maîtrise des effectifs, seront reconduites au niveau du budget précédent.

Il est évident que la gestion des effectifs ne se fait pas au détriment du niveau de service public fourni aux usagers. Ce sont les réflexions conduites sur les organisations, les rythmes de travail ou les mutualisations qui nous permettent de dégager des marges sur la masse salariale.

La création de la Métropole et les transferts de compétence auront aussi un impact sur le budget 2018 puisque des conventions de gestion transitoires seront passées avec les communes pour leur confier l'exercice des compétences transférées. Les dépenses exposées par les communes dans le cadre de ces conventions seront remboursées par la Métropole.

Il n'y a donc pas de fausses économies dans le budget qui vous sera présenté au prochain conseil municipal et la stabilisation voire la baisse de nos charges se fait à périmètre constant.

La collectivité s'est donc fixé un objectif global et ambitieux de diminution de ses dépenses.

En termes de recettes le gel des dotations de l'État nous permet d'afficher un niveau de recettes stable.

A l'instar de nos engagements, PEYPIN parvient à présenter son budget sans recourir à une hausse des taux de la fiscalité locale.

En restant inchangés, ils permettent à la commune de présenter les taux d'imposition suivant :

- 23,30 % pour la Taxe d'habitation
- 20,35% pour la taxe foncière bâtie

Les taux d'imposition stables favorisent l'attractivité de notre Commune.

La BAISSÉ de nos dépenses de fonctionnement rendra possible l'affichage d'un niveau d'épargne brute qui nous permettra d'investir dans les années à venir, et donc d'autofinancer une grande part de nos investissements. Car notre capacité d'autofinancement commence à peine à se redresser et doit donc s'en trouver renforcée afin de rejoindre la moyenne des communes (env. 170 euros/habitant)

L'épargne brute est consacrée en priorité aux remboursements du capital des emprunts, puis aux dépenses d'investissement. Malgré le faible endettement structurel de la commune, cette épargne est à l'heure actuelle, trop faible et ne peut pas financer les investissements pourtant nécessaires de notre commune.

D'ici 3 à 4 ans, une épargne brute revue à la hausse et un niveau d'endettement faible permettront à la commune d'afficher une politique d'investissement volontariste sans mettre en péril ses finances.

Mais d'ici là, nous devons avoir recours à l'emprunt comme recette supplémentaire. Il sera destiné à financer les dépenses d'équipement de la collectivité pour tout ou partie, en s'ajoutant aux autres recettes d'investissement connues telles que l'épargne brute, les dotations aux amortissements, les subventions, le fond de compensation de la taxe à la valeur ajoutée...

Nous resterons vigilants sur le niveau des emprunts mobilisés et nous nous fixerons une capacité maximale de désendettement de 7 ans, largement en deçà des communes de la strate.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018/2022 a prévu d'encadrer ce ratio et de désormais contraindre les collectivités à un niveau plafond. Pour les communes la durée maximale devrait être de 12 ans.

Cette nouvelle règle ne concernera pas Peypin qui affiche aujourd'hui une capacité de désendettement inférieure à 5 ans.

La Ville est donc en mesure d'investir pour un montant annuel de 1,6 millions d'euros pour l'exercice 2018.

Concernant l'investissement de la commune :

Alors que la Cour des Comptes relève qu'en 2016 les communes ont réduit leurs dépenses d'investissement pour la troisième année consécutive, les dépenses d'investissement de la commune vont se poursuivre à un rythme soutenu, du fait d'un nécessaire rattrapage.

Sur 2018, la construction d'un équipement sportif intergénérationnel, sur le hameau d'Auberge Neuve, annonce la création d'un véritable service des sports dans notre commune, avec les moyens humains et matériels adéquats. Cette construction complète utilement le plateau sportif rénové du centre du village.

La construction des locaux commerciaux du centre va être lancée afin de faire revivre ce dernier.

Sans oublier la sécurité des biens et de personnes, par la mise en place de plateaux traversant, par la rénovation de certaines routes et chemins communaux, et par la mise en place d'une véritable et efficace vidéo protection.

Grâce à la recherche active de financements extérieurs et au soutien de nos partenaires, nos investissements bénéficient désormais d'un très bon niveau de subventionnement.

Ces subventions reçues viennent réduire le montant des emprunts à mobiliser.

Malgré les baisses drastiques de dotations décidées par l'Etat, la ville affiche désormais une situation financière très saine avec des dépenses de gestions contenues et un très faible endettement.

Ce résultat a été obtenu sans avoir recours à une hausse de la pression fiscale mais uniquement grâce à une gestion rigoureuse et aux efforts réalisés sur le niveau de nos charges de fonctionnement.

Parvenu à ce stade j'ouvre le débat, en rappelant les lignes de notre politique financière :

- La stabilité des taux d'imposition communaux,*
- Une gestion rigoureuse qui permet, malgré les augmentations imposées, une baisse des charges de fonctionnement par rapport à 2017,*

- *L'ambition et la volonté d'augmenter notre épargne budgétaire qui nous permettra d'assurer un financement hors emprunt des investissements.*
- *Le développement d'une politique d'investissement ambitieuse avec des dépenses d'équipement réalisées grâce à l'emprunt dans un premier temps.*
- *Une politique de recours à l'emprunt maîtrisée préservant les équilibres financiers de la commune, avec une dette faible par rapport aux communes comparables de la strate.*

Jean-Marie LEONARDIS

Maire de Peypin

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUDGET ET SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La préparation budgétaire :

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décisions modificatives).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes courantes, celles qui reviennent chaque année. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

La section d'investissement retrace les opérations ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune, elle présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux (construction d'un nouvel équipement).

Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

Le vote du budget doit être précédé du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Le débat d'orientations budgétaires :

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales précise :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

S'il participe à l'information des élus, ce débat peut également jouer un rôle important en direction des habitants et constitue un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Ce rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat d'orientations budgétaires sera mis en ligne sur le site internet de la commune et transmis au représentant de l'Etat afin qu'il puisse s'assurer du respect de la loi. L'exposé ci-dessous tient lieu de Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Ainsi, le présent rapport est organisé autour des trois parties suivantes :

I. L'ENVIRONNEMENT NATIONAL ET METROPOLITAIN

II. TENDANCES DES FINANCES 2017 DE LA COMMUNE DE PEYPIN

III. PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2018

I) ENVIRONNEMENT NATIONAL ET COMMUNAUTAIRE

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

La croissance a maintenu son rythme modéré +0,5% au 3^e trimestre 2017 dans la lignée des 3 trimestres précédents pour atteindre 1,9% au lieu des 1,5% prévus tandis que l'inflation atteignait 1% en 2017 et devrait atteindre 1.3% en 2018.

La croissance est estimée à 1,7% en 2018.

Cette croissance s'explique essentiellement par la dynamique de la consommation privée.

Concernant les finances publiques, en 2016 le déficit a été de 3.4% du Produit Intérieur Brut. Selon le gouvernement, le déficit a reflué à 2,9% du PIB en 2017. Cette baisse devrait permettre à la dette publique de se stabiliser.

Par ailleurs certaines mesures contenues dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et la loi de Finances vont impacter les finances des communes.

La première mesure concerne les taxes locales votées par les communes.

Il est mis en place un dégrèvement sur trois ans de la taxe d'habitation pour dispenser à terme 80% des ménages de la payer.

Cette mesure s'appliquera sous condition de ressources.

Les ménages remplissant les conditions bénéficieront en 2018 d'un abattement de 30% puis de 65% sur celle de 2019 pour atteindre les 100% en 2020. Un système de compensation sera mis en place. L'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017.

Selon un courrier d'Edouard Philippe, Premier Ministre du 23 octobre 2017, la compensation se fera à l'euro près.

La seconde remplace les mesures de réduction de la DGF pratiquée ces dernières années. En effet, il n'est pas prévu de baisse de la DGF en 2018.

Cependant, à la place de la contribution au déficit public, il va être mis en place un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales. Cela concernera dans un premier temps 300 grandes communes et ce pilotage sera ensuite étendu à toutes les communes.

L'objectif est une évolution maximale des dépenses de fonctionnement de 1.2% par année.

D'autre part, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) verra son montant figé en 2018.

Enfin pour l'année 2018, notre commune devra tenir compte des changements institutionnels liés à la Métropole. En effet la construction des budgets communaux devra tenir compte et intégrer les transferts de compétence. Cela se traduira budgétairement par une diminution de l'attribution de compensation. Mais parallèlement la commune percevra des recettes (en fonctionnement et en investissement) liées à la conclusion des conventions de gestion.

II) TENDANCES DES FINANCES 2017 DE LA COMMUNE DE PEYPIN

Situation des finances au terme du budget 2017

1) Prévision du résultat de la commune pour l'exercice 2017

Sous réserve du contrôle définitif du compte de gestion 2017, le compte administratif s'établit de la manière suivante pour les deux sections :

- En fonctionnement, le résultat cumulé de l'année 2017 présente un excédent de 365 614.44 euros. Pour rappel le résultat cumulé de 2016 était de 329 648.63 euros.
- En investissement, le résultat cumulé de l'année 2017 est de 301 189.35 euros. Pour rappel le résultat cumulé de 2016 était de -42 430.55 euros.

Les restes à réaliser, qui relèvent de la section d'investissement, à reporter en 2018, s'élèvent en dépenses à 195 662.49 euros et en recettes à 34 543.23 euros.

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, correspondent :

- Aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- Aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes,

L'état des restes à réaliser est établi par l'ordonnateur en vue d'être annexé au compte administratif N-1 pour justifier le solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au budget primitif de l'année N. ils contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

A) Evolution des dépenses et des recettes de Fonctionnement

1) Evolution des dépenses de fonctionnement

a) Evolution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement

STRUCTURE ET EVOLUTIONS DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2 014	2 015	2 016	2 017	EVOLUTION 2016/2017
Charges nettes à caractère général (1)	1 432 163 €	1 491 918 €	1 194 680 €	1 172 805 €	-21 875 €
Charges nettes de personnel (2)	3 535 333 €	3 508 055 €	3 524 979 €	3 694 856 €	169 877 €
Charges de gestion courante (3)	611 335 €	606 097 €	631 272 €	619 839 €	-11 433 €
Charges financières (4)	76 155 €	68 141 €	60 022 €	52 617 €	-7 405 €
Autres charges (5)	19 269 €	6 331 €		10 420 €	10 420 €
Dont prov. (semi-budgétaires)	0 €	0 €	0 €		
Dont charges exceptionnelles	19 269 €	6 331 €	205 359 €	10 420 €	
Dépenses réelles fonctionnement nettes des atténuations de ch & prod	5 674 255 €	5 680 542 €	5 410 953 €	5 550 538 €	139 585 €
Valeur comptable des immo. cédées	0 €	0 €	0 €	0 €	
Diff. sur réalisations transférées/ invest.	0 €	0 €	0 €	0 €	
Dotations aux amortissements (6)	0 €	247 291 €	210 820 €	333 733 €	122 913 €
Dépenses d'ordre	0 €	247 291 €	210 820 €	333 733 €	122 913 €
Dépenses totales de fonctionnement nettes des atténuations de ch & prod	5 674 255 €	5 927 833 €	5 621 773 €	5 884 271 €	262 498 €

Arrondi au pourcentage le plus proche

Régularisation des années antérieures (101487€

Amortissements de l'année (232 436 €)

- 1) Dépenses chapitre 11 sous déduction des atténuations de charges, des loyers de crédits baux et des impôts et taxes reclassés
- 2) Dépenses du chapitre 012 sous déduction des atténuations de charge et mise à disposition de personnel et mutualisation compte 6419-70848
- 3) Dépenses du chapitre 65 et des comptes 635 et 637
- 4) Dépenses du chapitre 066 et du compte 612
- 5) Dépenses exceptionnelles chapitre 67
- 6) Chapitre d'ordre 042

Sources comptes administratifs et de gestion.

b) Evolution des dépenses de personnel

STRUCTURE ET EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL					
	2 014	2 015	2 016	2 017	Evolution 2016/2017 en valeur
Personnel Titulaire	2 029 162 €	2 071 585 €	2 084 873 €	2 152 327 €	67 454 €
Personnel non Titulaire	347 633 €	308 084 €	316 145 €	388 626 €	72 481 €
Emploi d'insertion et apprenti	48 865 €	53 319 €	58 541 €	20 443 €	-38 098 €
Rémunérations	2 425 660 €	2 432 988 €	2 459 559 €	2 561 396 €	101 837 €
(1) Remboursements sur rémunération (1)	-42 922 €	-63 531 €	-71 882 €	-39 585 €	32 297 €
(2) Remboursements /rémunération (mutualisation et mise à disposition)				-16 138 €	-16 138 €
Rémunérations nettes des remb.	2 382 738 €	2 369 457 €	2 387 677 €	2 505 673 €	117 996 €
Charges de sécurité sociale	996 192 €	967 159 €	974 589 €	1 018 569 €	43 980 €
Autres Charges sociales	9 621 €	45 001 €	105 975 €	103 921 €	-2 054 €

Remboursement sur charges sociales(3)	0 €	-28 880 €	-43 104 €	-42 612 €	492 €
Charges sociales nettes de remb.	1 052 583 €	1 039 454 €	1 037 459 €	1 079 879 €	42 419 €
Impôts, taxes&assimilés/rémun.	100 012 €	99 144 €	99 843 €	109 305 €	9 462 €
Charges nettes de personnel	3 535 333 €	3 508 055 €	3 524 979 €	3 694 857 €	169 877 €

- 1) *Remboursement sur rémunération compte 6419*
- 2) *Remboursement sur rémunération (mutualisation Police Municipale, mise à disposition de personnel à l'entente de la Forêt) compte 70848*
- 3) *Autres remboursements sur charges sociales (titres restaurant)*

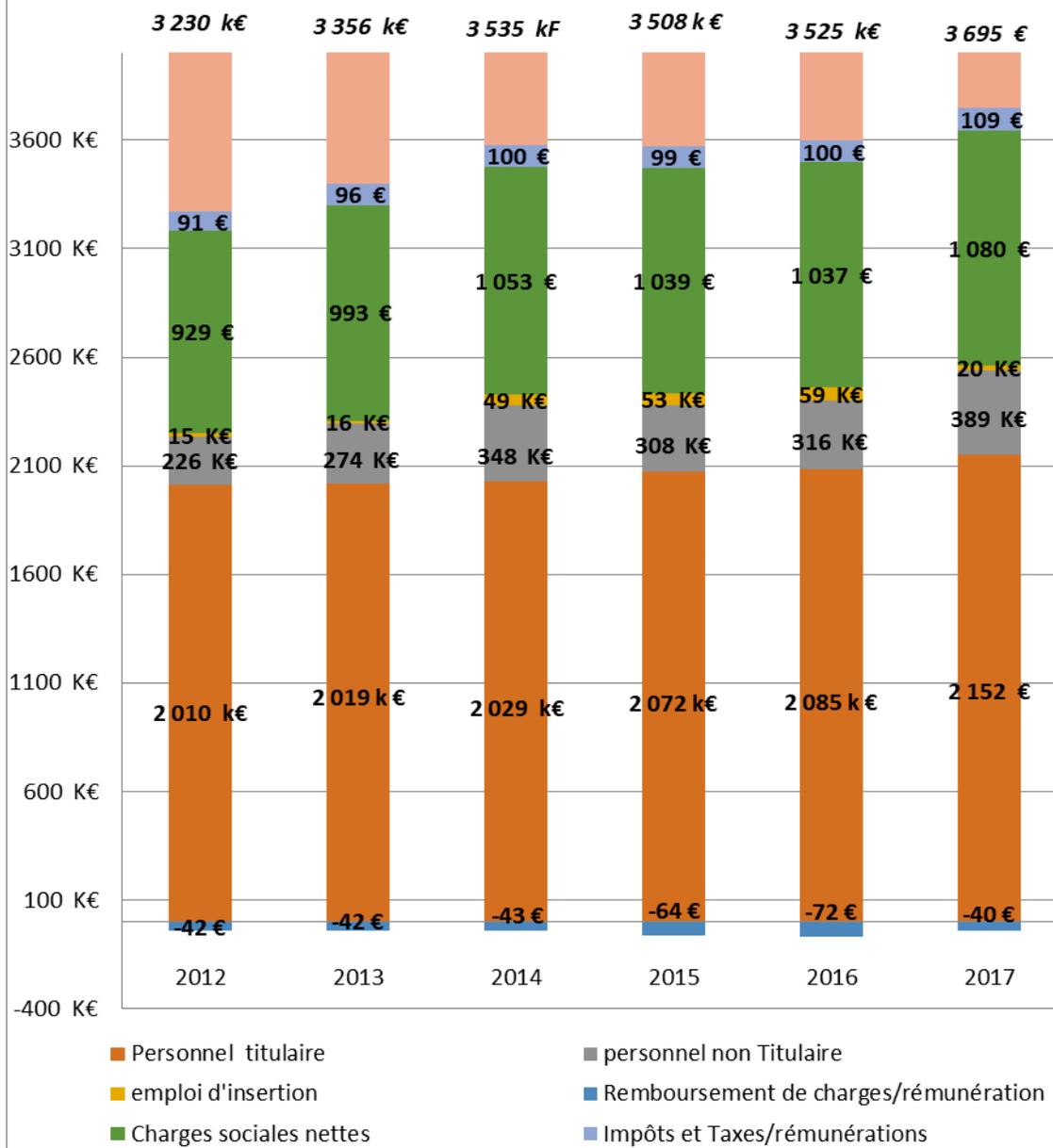
On constate une évolution de la masse salariale du personnel en 2017. Pour les titulaires, cette évolution est liée notamment au Glissement vieillesse technicité, à la double augmentation du point d'indice, à la mise en place du Parcours Professionnel Carrières Rémunérations (PPCR), à l'organisation de 6 tours d'élections (élections présidentielles, législatives et municipales) et à la régularisation de situations liées aux congés maladie (deux congés grave maladie).

Pour les non titulaires, nous constatons la fin de trois contrats aidés de droit privé (Contrat Avenir) qui ont été maintenus dans les effectifs. Ces contrats ne permettent plus de recevoir l'aide de l'Etat et l'exonération de charges sociales correspondante. Pour le bon fonctionnement des services et la qualité du service rendu, nous avons dû remplacer des agents sur de longues absences (crèche, gymnase, ...).

Pour tout le personnel, et quel que soit le statut, les charges sociales ont également augmentées.

Enfin les charges de personnel liées au complexe sportif sont constatées sur une année pleine en 2017 par rapport à 2016.

Charges nettes de personnel



2) Evolution des recettes de Fonctionnement

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2 014	2 015	2 016	2 017
Contributions directes (cpte 7311-7318 impôt locaux)	2 590 831 €	2 854 644 €	2 879 101 €	2 886 975 €
Compensations fiscales (cpte 7483)	243 115 €	194 727 €	132 571 €	138 431 €
Attribution de compensation et DSC (cpte73211)	628 044 €	628 044 €	628 044 €	628 044 €
Contributions directes élargies	3 461 990 €	3 677 415 €	3 639 716 €	3 653 450 €
Autres prod fiscaux(dont taxes add.aux dt de mut)(2)	280 463 €	322 083 €	505 781 €	629 032 €
Reversements de produits fiscaux (loi SRU)				-198 508 €
Reversements de produits fiscaux (fpic)	-98 033 €	-228 691 €	-122 319 €	-4 341 €
Autres impôts et taxes	182 430 €	93 392 €	383 462 €	426 183 €
Produits fiscaux larges	3 644 420 €	3 770 807 €	4 023 178 €	4 079 633 €
			56 455 €	
dotation globale de fonct.(7411-74121- 74127)(3)	909 833 €	777 481 €	649 837 €	588 255 €
Autres dotations (74718-7473)(4)	22 415 €	32 781 €	80 362 €	43 823 €
Dotations et participations	932 248 €	810 262 €	730 199 €	632 078 €
			-98 121 €	
Produits des services et du domaine net (1)	1 130 990 €	1 178 659 €	1 105 936 €	1 196 110 €
			90 174 €	
Produits de gestion courante (chap 75 revenu des immeubles)	47 676 €	48 698 €	47 931 €	50 458 €
Autres produits	81 778 €	11 091 €	14 220 €	556 €
Produits exceptionnels	81 399 €	10 811 €	13 987 €	303 €
Produits financiers	379 €	280 €	232 €	253 €

Produits de cessions	0 €	0 €	0 €	0 €
Recettes réelles de fonctionnement	5 837 112 €	5 819 517 €	5 921 464 €	5 958 835 €
			37 371 €	
Reprises sur amortissements	0 €	0 €	26 434 €	0 €
Sub d'invest transférées au cpte de résultat(5)	0 €	10 191 €	3 522 €	86 370 €
Autres recettes d'ordre	0 €	65 319 €	0 €	
Recettes d'ordre	0 €	75 510 €	29 956 €	86 370 €
			56 414 €	
Recettes totales de fonctionnement (Nettes des atténuations de pro et de ch.)	5 837 112 €	5 895 027 €	5 951 420 €	6 045 204 €
			93 784 €	

1)recettes produits services minorées de la mise à disposition et mutualisation

2) FNGIR Fonds de Péréquation Taxe sur Pylone Taxe publicité Taxe sur consommation électrique et taxes additionnelles

3) Baisse de la DGF

4) Autres dotations (diminution liée à la dotation liée aux frais d'urbanisme non reçue en 2017 et au non-versement du fond d'amorçage lié à l'arrêt des TAP).

5) Subvention d'investissement transférées au compte de résultat pour régularisations des années antérieures pour un montant de 47 648 euros et les autres 38 722 euros correspondent à l'amortissement normal des subventions reçues en 2016.

B) Evolution des dépenses et recettes d'investissement

1) Dépenses d'investissement

	2014	2015	2016	2017
Comptes 20, 21 ,23 Dépenses directes d'équipement	1 195 487	3 344 515	3 165 311	785 161
Opérations				
07 - Eglise				
100 - PLU			26 880	
103 - Restaurants Scolaires	4 832			
104 - MAIRIE	19 400	4 909	3 161	8 160
107 - A.L.S.H	2 486			4 793
108 - Bibliothèque Municipale	1 832			
111 - Services Techniques	593 453	138 544	177 871	21 062
112 - acquisition véhicules				
114 - Ecoles communales	8 893	31 329	117 817	42 768
115 - aménagement BEDELIN	495 725	3 124 212	2 713 152	594 333
117 - prévention feux de forêt			6 069	
119 - Logement de fonction			26 087	4 748
120 - Police municipale			1 037	
121 - Développement Economique				6 241
19 - Tennis		6 156		
21 - Centre Socio-Culturel	18 335	5 456		
22 - Acquisition Propriété BEDELIN			38 281	
45 - Acq. Propriété Tabani + amén. ST	1 258			
57 - Aménagement voirie				
58 - voirie Communale	23 882	33 909	53 055	83 012
59 - Trav.Aménagt. ZI Valdonne				
90 - CCFF	24 350			
98 - Crèche Municipale	1 042		1 902	20 045

2) Recettes d'investissement

	2014	2015	2016	2017
FCTVA (cpte 10222)	77 755	60 907	99 856	505 131
Taxe d'aménagement (compte 10226) et TLE (compte 10223)	87 768	47 294	102 007	56 876
Total compte 10	165 523	108 202	201 862	562 007
Subventions (cpte 1313-1323)	941 611	1 011 537	2 265 815	353 996
Opérations				
07 - Eglise				
100 - PLU				
103 - Restaurants Scolaires				
104 - MAIRIE			772	
107 - A.L.S.H				
108 - Bibliothèque Municipale				
111 - Services Techniques	525 392		122 500	
112 - acquisition véhicules				
114 - Ecoles communales	24 105		29 017	4 532
115 - aménagement BEDELIN	308 674	1 011 537	2 075 245	322 629
117 - prévention feux de forêt				1 597
119 - Logement de fonction				
120 - Police municipale				
121 - Developpement Economique				
19 - Tennis				1 612
21 - Centre Socio-Culturel				
22 - Acquisition Propriété BEDELIN			38 281	
45 - Acq. Propriété Tabani + amén. ST				
57 - Aménagement voirie	6 914			
58 - voirie Communale	60 000			15 568
59 - Trav.Aménagt. ZI Valdonne				
90 - CCFF	14 624			6 300
98 - Crèche Municipale	1 902			1 758

Amendes (cpte 1342)			6 880	
DETR (Cpte 1341)			36 011	
Total compte 13	0	0	42 891	0
Total recettes d'investissement (Hors emprunt et excédent N-1)	1 107 134	1 119 739	2 510 568	916 003

III) LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2018

Les années futures ne seront pas favorables pour les finances publiques communales : la loi de finances pour 2018 et de programmation des finances publiques 2018-2022 entérinent bien une nouvelle cure d'austérité pour les collectivités. Comme nous l'avons fait l'année précédente, nous gérons rigoureusement les finances communales : Nous continuerons la saine gestion, sans remettre en cause le fait que nous n'augmenterons pas les taux d'imposition des taxes communales ainsi que notre la volonté d'investir afin de toujours embellir notre commune.

Les lignes de notre politique financière seront donc :

- La stabilité des taux d'imposition communaux,
- Une gestion rigoureuse qui permet, malgré les augmentations imposées, une baisse des charges de fonctionnement par rapport à 2017,
- L'ambition et la volonté d'augmenter notre épargne budgétaire qui nous permettra d'assurer un financement hors emprunt des investissements.
- Le développement d'une politique d'investissement ambitieuse avec des dépenses d'équipement réalisées grâce à l'emprunt dans un premier temps.
- Une politique de recours à l'emprunt maîtrisée préservant les équilibres financiers de la commune, avec une dette faible par rapport aux communes comparables de la strate.

1) Evolution des recettes de fonctionnement

- Les dotations :

Pour rappel, la perte cumulée de DGF sur 4 ans s'est élevée à 382 454 euros.

Pour 2018, il a été annoncé un maintien des montants de la DGF. Cependant nous avons réalisé une simulation sur le site de l'AMF concernant la part de la dotation forfaitaire, une composante de la DGF. En 2017, elle s'élevait à 434 748 euros et en 2018 elle serait de 420 744 euros.

Nous devons cependant attendre les notifications pour connaître le montant total des dotations (DSR, Dotation Nationale de Péréquation). A titre d'exemple en 2017 la DSR avait augmenté de 5 960 euros.

- FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)

Les recettes attendues en 2018 sont de : 472 015.06 €
Pour rappel en 2017 au titre du FCTVA les recettes étaient de : 505 131.09 euros.

En 2018 pour calculer le FCTVA, nous prenons les dépenses éligibles de 2016.

- Les recettes fiscales :

Pour rappel les taux des impôts locaux 2017 sont les suivants :

	Taux
Taxe d'habitation	23.30 %
Taxe foncière bâti	20.35 %
Taxe foncière non bâti	91.55 %

Les bases ont augmenté de +0.4 % pour 2017.
Le produit des taxes locales en 2017 s'est élevé à 2 878 931 euros.
Ces trois taux seront donc maintenus pour 2018.

Compte-tenu des réformes (exonération de la taxe d'habitation, nouveau calcul pour la revalorisation des bases) concernant le produit attendu, nous recevrons prochainement l'état fiscal 1259 qui permettra à partir des bases prévisionnelles de calculer les montants des recettes fiscales. Le coefficient de revalorisation estimé à 1.1% appliqué sur la totalité de la taxe d'habitation et partiellement sur la taxe sur le foncier non bâti conduirait à un produit attendu de 2 920 630 euros.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (compensation instaurée pour les pertes de recettes liées à la réforme de la

taxe professionnelle) est maintenu au même niveau qu'en 2017 soit 7 925 euros.

Concernant les recettes provenant de la Métropole, l'attribution compensation provisoire du fait des transferts de compétences est en baisse.

Pour rappel l'attribution de 2017 était de 628 044.02 euros ; l'attribution de compensation provisoire annoncée est de 335 933 euros.

Mais cette baisse sera partiellement compensée par les conventions de gestion conclues pour un an avec la Métropole.

Le calcul réalisé tient compte du montant provisionnel des charges transférées soit 292 111.12 euros comprenant la participation habituellement versée pour le SDIS de plus de 205 000 euros et le reversement des acomptes trimestriels à hauteur de 87 000 euros liés aux conventions de gestion.

Pour le **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal**, nous n'avons pas d'information à ce jour sur les montants du FPIC.

En 2017 nous avons non seulement perçu des recettes mais aussi été contributeur.

Nous avons reçu le 23 février 2018 un courriel de la conférence métropolitaine des maires nous indiquant que la Métropole ne dispose pas à ce jour des informations nécessaires pour effectuer une simulation du FPIC pour les commune membres pour l'année 2018.

Ce message précise que l'estimation la plus opportune serait de reprendre le montant perçu l'année précédente.

Pour la **Caisse d'Allocations Familiales**, nous sommes en cours de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

Comme lors de chaque renouvellement, nous ne recevrons donc pas l'acompte PSEJ qui sera néanmoins versé en 2019 dès que le contrat sera conclu.

Pour rappel l'acompte s'élevait en 2017 à 72 000 euros.

Enfin nous voyons diminuer depuis des années le **Fonds de Péréquation Départemental de la Taxe Professionnelle** En 2017, il n'était que de 45 897.29 euros.

Suite à un courrier d'octobre 2017, il nous a été indiqué que notre potentiel fiscal par habitant étant supérieur à 790 euros et que notre commune n'étant pas considérée comme défavorisée, elle percevait pour la troisième année la dotation de garantie correspondant à 65% du montant perçu l'année précédente.

Le courrier précise que pour 2018, dans la mesure où notre potentiel fiscal demeurerait supérieur au seuil de référence, la commune ne serait plus éligible à ce fonds.

2) Evolution des dépenses de fonctionnement

La commune malgré l'augmentation de certains postes diminuera ses dépenses de fonctionnement courantes par rapport à 2017

- Concernant les participations obligatoires aux organismes de regroupement :

La Commune participe à différents groupements, ces participations résultent d'obligations légales ou contractuelles et doivent être inscrites au budget :

- Pour le collège de Gréasque en 2017, nous avons engagé la somme de 18 000 euros. pour 2018, nous prévoyons un montant identique de 18 000 euros.
- Pour le Relais des Assistantes maternelles des Collines (RAM), en 2017, la participation s'élevait à 2 798.62 euros. Pour 2018, elle s'élèvera à 1 412.63 euros.
- La participation de la commune pour les bus scolaires (circuit écoles primaires et maternelles) s'est élevée pour 2017 à 136 440.52 euros pour les trajets de l'année scolaire 2015/2016. Pour 2018, ce sera 138 462.08 euros pour les trajets de l'année scolaire 2016/2017.
- Concernant la participation au Service Incendie et de Secours, elle ne sera plus à payer en 2018 du fait des transferts de compétence à la Métropole Pour 2017 le montant s'élevait à 205 297.16 euros.
- Pénalités de la loi SRU :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Réalisé	75 154.70 €	47 650.19 €	62 948.59 €	88 166.19 €	228 691.44 €	122 319.22 €	198 508.06 €

Pour 2018 nous prévoyons la somme de 127 000 euros qui devrait nous être confirmée par la D.D.T.M sous peu.

- Personnel Municipal :

- Pour 2018, en matière de ressources humaines, il n'est pas prévu de hausse du point d'indice et l'exécution du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations dit PPCR est suspendu pour 2018.
- La loi de Finances réintroduit le jour de carence pour tous les agents publics à compter de janvier 2018.
- Concernant la hausse de la Contribution Sociale Généralisée, de 1.7% pour les agents, elle est compensée par la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité de 1% et la mise en place d'une indemnité compensatrice. Cette indemnité obligatoire pour les employeurs sera compensée par la diminution de la cotisation employeur maladie.

Bien que la masse salariale évolue naturellement à la hausse avec :

- Le Glissement Vieillesse Technicité. Les agents compte-tenu de leur ancienneté voient leurs traitements augmentés du fait des avancements d'échelon et d'éventuels avancements de grade.
- L'évolution des cotisations pour les différentes caisses de retraite.
- Le volume de remplacement pour tenir compte des éventuels congés : maternité, maladie lorsqu'il s'avère indispensable pour garantir le maintien de la qualité du service public.

Nous reconduisons la masse salariale au niveau du compte administratif précédent (3,7 millions d'euros) grâce à la maîtrise des effectifs, et aux réflexions conduites sur les organisations, les rythmes de travail ou les mutualisations qui nous permettent donc de dégager des marges sur la masse salariale.

3) Informations relatives à la dette

- Encours de la dette au 31/12/2017 :

L'encours de la dette est le total des emprunts restant dus au 31 décembre de l'année.

Le capital restant dû des emprunts au 31/12/2017 s'élève à 1 974 365 €

Etat de la dette par prêteur en 2018 :

a) Caisse d'Epargne : Réaménagement de la Dette

Montant encaissé : 732 100,34 euros

Périodicité des intérêts et du capital : trimestrielle

Contracté en 2011

Durée : 84 mois

Dernière échéance : 25 février 2018
Taux intérêts : 3.50 % (fixe)

Montant du Contrat	Dette en capital au 1 ^{er} janvier 2018	Montant des échéances de l'exercice (capital et intérêts)	Capital	Intérêts
732 100.34 €	29 337.06 €	29 593.76 €	29 337.06 €	256.70 €

b) SA Banque Postale : Aménagement Bedelin

Montant encaissé : 2 000 000 euros
Périodicité des intérêts et du capital : trimestrielle
Contracté en 2013
Durée : 180 mois
Dernière échéance : août 2028
Taux intérêts : 3.25 % (fixe)

Montant du Contrat	Dette en capital au 1 ^{er} janvier 2018	Montant des échéances de l'exercice (capital et intérêts)	Capital	Intérêts
2 000 000 €	1 433 333.39 €	44 979.16 €	33 333.33 €	11 645.83 €

c) Caisse des Dépôts : Prêt financement TVA

Montant encaissé : 423 391 euros
Périodicité des intérêts et du capital : annuelle
Contracté en 2015
Durée : 24 mois (fin en 2018)
Taux intérêts : 0.00 %

Montant du Contrat	Dette en capital au 1 ^{er} janvier 2018	Montant des échéances de l'exercice (capital et intérêts)	Capital	Intérêts
423 391 €	211 695.50€	211 695.50 €	211 695.50 €	0

d) Emprunt Caisse Epargne : Investissements 2017

Montant encaissé : 300 000 euros

Périodicité des intérêts et du capital : annuelle

Contracté en 2017

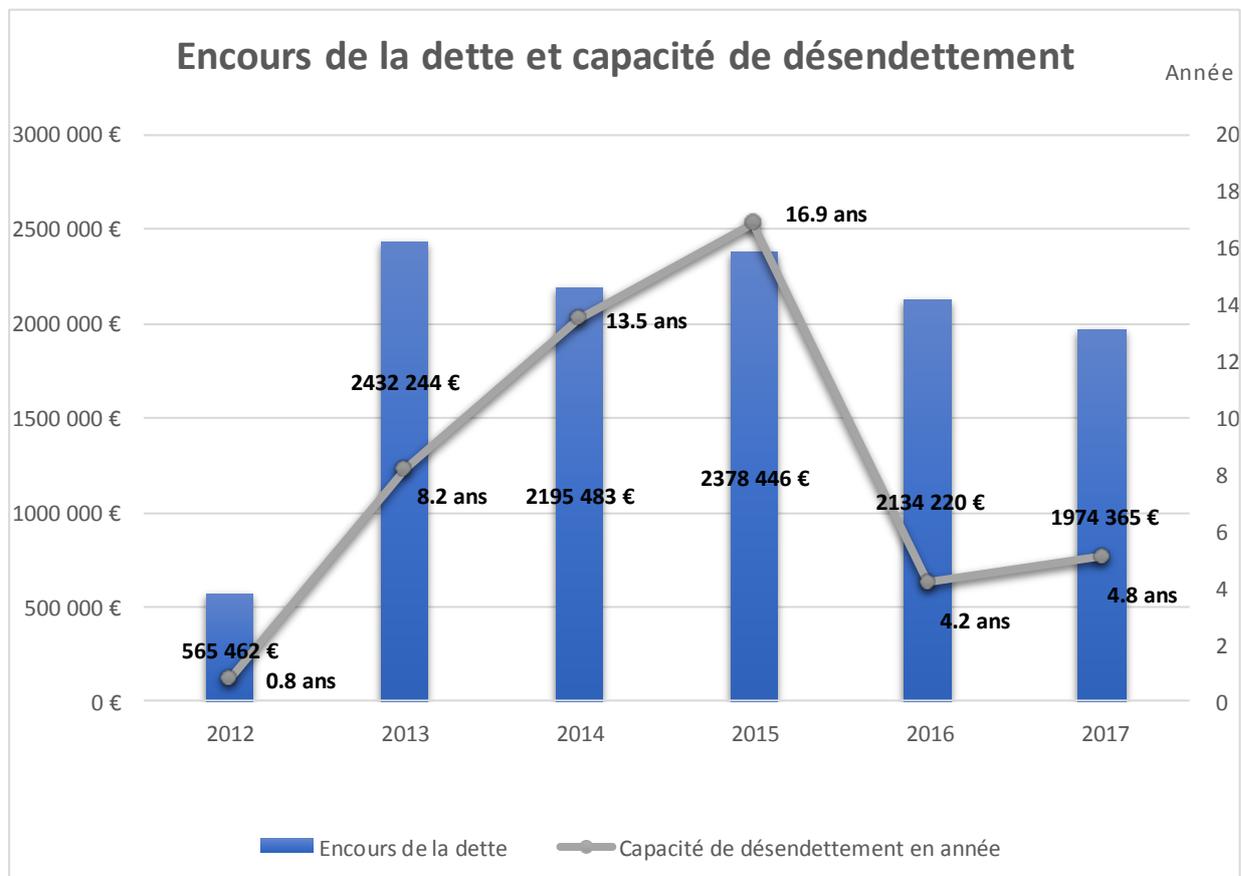
Durée 60 mois (05 en 2022)

Taux intérêts 1.04 %

Montant du Contrat	Dette en capital au 1 ^{er} janvier 2018	Montant des échéances de l'exercice (capital et intérêts)	Capital	Intérêts
300 000 €	300 000 €	63 120 e	60 000 €	3120 €

En 2018, la Commune de Peypin devra donc verser : 434 365,88 euros en capital et 48 335,03 euros en intérêts.

Encours de la dette et capacité de désendettement



EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes du chap 16 - Emprunts et dettes assimilables		423 391.00		300 300.00	1 000 000.00
Dépenses du Chap 16 - Emprunts et dettes assimilables	236 760.51	240 428.26	244 226.06	459 854.04	459 854.04
	-236 760.51	182 962.74	-244 226.06	-159 554.04	540 145.96

On peut parler d'absence de besoin de financement en 2014, 2016 et 2017.
Seul l'exercice 2015 présentait un besoin de financement
(Plus de recettes que de dépenses d'emprunts bancaires).

3/ GRANDES LIGNES BUDGETAIRES PREVISIONNELLES

Les simulations et hypothèses budgétaires seront affinées d'ici le vote du budget primitif 2018 qui interviendra lors du prochain conseil municipal.

Fonctionnement :

Principales Dépenses de Fonctionnement :

Masses Budgétaires	Montant estimé*
Intérêts des emprunts	62 000 €
Chapitre 12 : Charges de personnel et frais assimilés	3 700 000 €
Chapitre 11 : Charges à caractère général	1 114 940 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes	410 000 €
Total estimé	5 286 940 €

Principales Recettes de fonctionnement :

Masses Budgétaires	Montant estimé*
Attribution compensation Métropole	335 933 €
Impôts	2 920 630 €
FPIC	93 000 €
Taxe sur l'électricité	153 000 €
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	617 500 €
Produits services	1 198 000 €
Total estimé	5 318 063 €

Investissements :

Principales Dépenses d'Investissement

Masses Budgétaires	Montant estimé*
Capital des emprunts	434 365.88 €
Délibérations prises avant exécution BP	295 622.65 €
Restes à réaliser	195 662.49 €
Reprise de subvention	40 118 €
Opérations d'investissement	2 016 000 €
Total estimé	2 981 769.02 €

Principales Recettes d'Investissement

Masses Budgétaires	Montant estimé*
FCTVA	472 015.06 €
Restes à réaliser	34 543.23 €
TLE	25 127.00 €
Reprise sur résultat 2017	301 189.35 €
Dotations aux amortissements	329 202.36 €
Subventions estimées	683 800.00 €
Total estimé	1 845 877.00 €

Ces montants sont estimés et non définitifs, certaines demandes de subventions sont en cours de demande et non chiffrées et le résultat reste à affecter. De même, le recours à l'emprunt pour cet exercice s'avère nécessaire vu le haut niveau des investissements 2018.

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES 2018-2020

Prévision pluriannuelle d'investissement- Dépenses	2018	2019	2020
Acquisition foncière (accès école MP; Caisse épargne)	220 000		120 000
Création locaux municipaux (commerciaux, sport...)	700 000		200 000
Informatique : acquisition logiciels et matériels		15 000	10 000
Équipement sportif auberge neuve	200 000		
Équipement sportif peypin	100 000		
Bibliothèque : déplacement et aménagement			60 000
Équipement panneaux affichage LED	45 000		
Éclairage Castellias	30 000		
Acquisition véhicules municipaux		35 000	
Sécurité : vidéo protection	150 000		
Aménagements locaux (police municipale, logement fonction)	25 000	50 000	
Voiries : rénovation, création	170 000	300 000	200 000
Voirie : coussins ou plateaux traversants	40 000	15 000	
Voirie : chemin doux		65 000	
Bâtiments municipaux : rénovation, équipement		150 000	
Éclairage : étude, entretien, passage au LED			150 000
TOTAUX HT	1 680 000	630 000	740 000